



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 DECEMBRE 2024

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 13

Nombre de suffrages  
exprimés : 14

L'an deux-mil vingt-quatre le mardi 3 décembre, le Conseil municipal s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée le 28 novembre 2024.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Adjointe au Maire ;

Mme Bernadette KUGEL, Mme Hélène TERTRAIN, Mme Nadège LUTZ, Mme Sabrina MAURER, M. Pascal COMTE, M. Laurent FREY, M. Benoît GERBER, M. Joseph GROSS, M. Christophe JOSEPH, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, conseillers municipaux.

Excusée : Mme Anne MARTIN, qui donne procuration à M. Jean GOETZ

### Ordre du jour

- 2024-47 Désignation des secrétaires de séance
- 2024-48 Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024
- 2024-49 Recensement de la population 2025 : nomination du coordinateur communal
- 2024-50 Recensement de la population 2025 : nomination des agents recenseurs
- 2024-51 Ecole - réalisation d'une chaufferie : plan de financement et demandes de subventions
- 2024-52 Abbatale - réalisation d'une étude diagnostic : plan de financement et demandes de subventions
- 2024-53 Vente bâtiment ancien dispensaire : autorisation de signature
- 2024-54 Participation financière aux festivités 2024 organisées en commun avec la commune d'Eckartswiller
- 2024-55 Travaux église 2024 : acceptation de la participation du conseil de fabrique
- 2024-56 Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle
- 2024-57 Tricolore de Basket : subvention communale
- 2024-58 Association des amis de la bibliothèque : subvention communale
- 2024-59 Droit de préemption urbain
- 2024-60 Divers et communication

### 2024-47 Désignation des secrétaires de séance

Mme Angèle BERNERT et Mme Hélène TERTRAIN, conseillères municipales en exercice, ont été désignées, à l'unanimité, secrétaires de la présente séance.

### 2024-48 Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 a été adressé aux membres du Conseil municipal avant la présente séance. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents, dans la forme et la rédaction proposées.

### 2024-49 Recensement de la population 2025 : nomination du coordinateur communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Jean Saverne fait partie des communes de moins de 10 000 habitants, qui auront à procéder à l'enquête de recensement du 16 janvier au 15 février 2025. Il propose de nommer Madame Chantal BERTRAND en tant que coordinatrice communale. La formation, obligatoire sera organisée par l'INSEE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le Code Pénal, notamment ses articles 226-13 et 226-14,

Considérant la nécessaire désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement au titre de l'année 2025, Madame Chantal BERTRAND

Décide que les travaux supplémentaires donneront lieu à une compensation horaire

Décide de prendre en charge les éventuels frais de formation

Autorise M. le Maire à signer les arrêtés à intervenir.

---

#### **2024-50 Recensement de la population 2025 : nomination des agents recenseurs**

---

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de nommer deux agents recenseurs chargés de l'exécution des travaux de recensement qui se dérouleront du 16 janvier et 15 février 2025. Il propose de nommer, Mesdames Valérie WURTZ et Madame Chantal BERTRAND, en qualité d'agents recenseurs.

La formation, obligatoire sera organisée par l'INSEE.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne en qualité d'agents recenseurs de l'enquête de recensement au titre de l'année 2025, Madame Valérie WURTZ et Madame Chantal BERTRAND.

Fixe le recrutement et la rémunération des agents recenseurs comme suit : considérant qu'il s'agit d'un recrutement interne, les travaux supplémentaires donneront lieu à la rémunération d'heures complémentaires.

Décide de prendre en charge les frais de formation ainsi que les frais de déplacements relatifs à la mission.

Autorise M. le Maire à signer les arrêtés à intervenir.

---

#### **2024-51 Ecole - réalisation d'une chaufferie : plan de financement et demandes de subventions**

---

Le Maire expose : Dans la configuration actuelle, les bâtiments de l'école et des logements communaux sont alimentés par une chaudière fioul unique.

Il présente le dossier d'aménagement d'un local de chaufferie, indépendant, pour l'école avec l'installation de deux chaudières Gaz à condensation, en cascade. La chaudière fioul existante restant en place pour l'alimentation en chauffage des logements.

Après consultation, Le montant de ces travaux est estimé à 29 462,31 € HT soit 35 354,77 € TTC, selon le détail suivant :

<b>Entreprises</b>		<b>Devis H.T.</b>	<b>Devis T.T.C.</b>
Alpes contrôles	Mission de contrôle de construction	2 600,00	3 120,00
ALSARENOV	Aménagement plafond, cloisons et bloc porte coupe-feu	3 464,15	4 156,98
TRUMPF	Aménagements électriques	4 126,62	4 951,94
ADOLFF	Installation de chaudières gaz à condensation	19 271,54	23 125,85
<b>TOTAL</b>		<b>29 462,31 €</b>	<b>35 354,77 €</b>

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2025 et de solliciter auprès de la CEA l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds Communal d'Alsace, qui a vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'aménagement d'un local chaufferie, indépendant, pour le bâtiment école,

Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 36%,

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal d'Alsace au taux de 44%

Approuve le plan de financement suivant :

<i>Dépenses travaux de création d'un local chaufferie</i>	:	<i>29 462,31 € HT</i>
<i>Recettes Subvention DETR au taux de 36 %</i>	:	<i>10 606,43 €</i>
<i>Recettes Subvention FCA au taux de 44 %</i>	:	<i>12 963,42 €</i>
<i>Reste à la charge de la commune</i>	:	<i>5 892,46 € HT</i>

Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

---

## **2024-52    Abbatiale - réalisation d'une étude diagnostique : plan de financement et demandes de subventions**

M. le Maire expose :

La commune souhaite engager la réalisation d'un diagnostic architectural et patrimonial de l'abbatiale Saint-Jean-Baptiste. Ce diagnostic permettrait d'établir un plan des restaurations à prévoir et le montant de dépenses qui seront à engager dans les années à venir.

Il soumet l'offre conjointe de deux agences AEDIFICIO et Bertrand FLECK, qui travailleraient en équipe pour cette mission et qui s'établit à hauteur de 18 600,00 HT.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès des services de la DRAC une subvention dont pourrait bénéficier cette étude.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité charge monsieur le maire d'effectuer les démarches auprès des services de la DRAC pour solliciter les subventions dont pourrait bénéficier cette étude.

---

## **2024-53    Vente bâtiment ancien dispensaire : autorisation de signature**

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU la saisine du service France Domaine,

VU la demande de la **SCI LA GRAPPE DES CINQ**, représentée par :

**Monsieur Cyril JACOB**

Né le 27 novembre 1991 à Strasbourg

5a Route de Dabo 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL

**Madame Julia SCHMITT**

Née le 15 décembre 1993 à Haguenau

5a Route de Dabo 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL

**Monsieur Maxime FENDRICH**

Né le 16 octobre 1991 à Strasbourg

13, rue de la Carrière 67440 SINGRIST

**Madame Allison KLEIN**

Née le 19 avril 1996 à Saverne

13, rue de la Carrière 67440 SINGRIST

**Monsieur Léon FELDIS**

Né le 30 juin 2000 à Strasbourg

12A, route d'Obersteigen à 67310 ROMANSWILLER

d'acquérir les biens sis 26, rue de l'église à Saint-Jean-Saverne (ancien dispensaire), cadastré section 03 n°170 et section 3 n° 292/170

Considérant que, malgré la légère amélioration des conditions de financement, la conjoncture de l'immobilier reste très dégradée et les prix de logements, notamment anciens, sont à la baisse.

Considérant que l'immeuble est en vente, sans succès, depuis trois ans.

Considérant que les deux dernières offres reçues étaient inférieures à 300 000,00 euros et qu'un premier compromis de vente a été signé le 07/03/2023, lequel n'a pu aboutir faute d'obtention du financement par l'acquéreur potentiel.

Considérant que dans la perspective de la vente, les appartements vides ne sont pas reloués et constituent un manque à gagner pour la commune, avec le risque de dégradation plus rapide de biens vides.

Le conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité :

Décide de céder, au prix de 325 000 € net vendeur le bâtiment sis 26, rue de l'église à Saint-Jean-Saverne (ancien dispensaire), cadastré section 03 n°170, d'une contenance de 207 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle sur laquelle est érigée l'escalier de ce bâtiment, d'une contenance de 0,09 are, au profit de la **SCI LA GRAPPE DES CINQ**.

Autorise monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en l'étude notariale l'étude SCP Criqui-Marx, Criqui et Braun-Leyenberger, sise 116 Grand-Rue à Saverne (Bas-Rhin).

Précise que l'ensemble des droits, frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

---

**2024-54      Participation financière aux festivités 2024 organisées en commun avec la commune d'Eckartswiller**

---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le décompte relatif aux frais engagés par les communes d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne pour l'organisation des festivités communes du 13 juillet et du 11 novembre 2024, faisant apparaître un reste à charge pour la commune de Saint-Jean-Saverne au profit de la commune d'Eckartswiller d'un montant de 122,87 €

Dit que la dépense sera imputée au compte 62878 du budget primitif 2024.

---

**2024-55 Travaux église 2024 : acceptation de la participation du conseil de fabrique**

---

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'entretien annuel des cloches et de l'horloge ont été réalisés par l'entreprise VOEGELE, à l'Eglise Saint Jean-Baptiste, pour un montant total de 400,41 € TTC

Il a été convenu, que le Conseil de Fabrique participe à hauteur de 50% des frais engagés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation du Conseil de Fabrique à hauteur de la moitié des frais engagés soit 200,20 euros. Ces recettes seront imputées au compte 70878 du budget primitif 2024.

---

**2024-56 Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle**

---

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire concernant les conditions d'occupation de la salle polyvalente par l'association la TSJ SAVERNE BASKET, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer la participation de cette association, aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente à 3000, -- euros pour l'année 2024.

Cette recette sera imputée au compte 70878 du Budget primitif de l'exercice 2024.

---

**2024-57 Tricolore de Basket : subvention communale**

---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 750, 00 euros à l'association la TSJ SAVERNE BASKET.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du Budget primitif de l'exercice 2024.

---

**2024-58 Association des amis de la bibliothèque : subvention communale**

---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 215,00 euros à l'Association « Les Amis de la Bibliothèque » pour la prise en charge des frais du vin d'honneur pour la manifestation « des Arts et des Livres ».

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du Budget primitif de l'exercice 2024.

---

**2024-59 Droit de préemption urbain**

---

Décision de désistement de la commune du droit de préemption, prise par le Maire, par délégation du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

N°ENREGISTREMENT	SECTION	N° PARCELLE	LIEU-DIT	SUPERFICIE
06/2024	2	347/253	OBER OSTERBERG	00ha 00a 21ca
07/2024	3	215	Village	00ha 00a 53ca

---

**2024-60 Divers et communication**

---

---

**2024-60-01 bibliothèque municipale**

---

Mme Angèle BERNERT, adjointe au maire expose : l'informatisation de la bibliothèque a été réalisée et les bénévoles formés au logiciel de numérisation. La numérisation est en cours mais le catalogue en ligne, accessible via le lien <https://www.bibliotheque-saintjeansaverne.fr>, permet d'ores et déjà la consultation de plus de 1500 références d'ouvrages.

Le Maire,  
Jean GOETZ  
Les secrétaires de séance,

Mme Angèle BERNERT

Mme Hélène TERTRAIN